

Aide à la valorisation du patrimoine protégé

Rapport n° CP/2013/382

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier de demande d'aide financière départementale dans le cadre de la protection et la valorisation du patrimoine protégé et une convention cadre de partenariat portant sur la mise en oeuvre d'un concept d'écotourisme appliqué aux châteaux forts d'Alsace.

I/ RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET D'OBJETS MOBILIERS

Suivant les critères et modalités définis par le Conseil Général, le taux de ces subventions :

- varie entre 10 % et 25 % de la dépense subventionnable pour les monuments historiques classés ;
- varie entre 5 % et 15 % de la dépense subventionnable pour les édifices inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ;
- est fixé à 15 % de la dépense subventionnable pour les objets mobiliers inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et 25 % pour les objets mobiliers classés.

Ces montants s'apprécient :

- H.T : dans le cas où les communes assurent la maîtrise d'ouvrage ;
- T.T.C : dans le cas où les communes confient la maîtrise d'ouvrage à l'Etat et, notamment, pour les fonds de concours et pour les demandes déposées par les particuliers, les paroisses et les associations.

Un dossier, qui est soumis à votre appréciation, relève de ce dispositif. Le détail de la subvention à attribuer figure dans le tableau joint.

II/ CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCEPT D'ECOTOURISME APPLIQUÉ AUX CHÂTEAUX FORTS D'ALSACE

Cette convention cadre entre le Département du Bas-Rhin, le réseau d'associations « Châteaux-Forts Vivants » et six de ses associations membres porte sur la mise en oeuvre d'un concept d'écotourisme appliqué aux ruines de châteaux-forts, visant à ouvrir à des bénévoles occasionnels des chantiers associatifs bas-rhinois de restauration du patrimoine castral.

1. Enjeux de la convention

Le Département du Bas-Rhin a fait émerger, structure et accompagne, depuis 2002, un important réseau de bénévoles autour du patrimoine bâti, et en particulier castral. Une douzaine d'associations regroupant une centaine de bénévoles actifs sont ainsi mobilisées en permanence et réalisent des activités autour des ruines de châteaux forts. Ce réseau souhaite aujourd'hui s'ouvrir plus largement encore vers la population locale et les touristes.

Le projet, porté par le milieu associatif, et relayé par le Conseil général du Bas-Rhin et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin, consiste à mettre en place des modules de découverte et d'expérimentation de techniques simples de restauration de châteaux forts, en partenariat avec les associations de préservation, à en assurer la vente, et à en réaliser la promotion.

La présente convention établit les modalités du partenariat entre le Conseil général, les associations volontaires, et l'association « Châteaux-Forts Vivants », dans la lignée des préconisations de la Stratégie pour le développement du tourisme en Alsace 2012 - 2014 approuvée par les assemblées plénières des trois collectivités territoriales, et dans le cadre des dispositifs de sauvegarde du patrimoine portés par le Département depuis 2003.

2. Objet de la convention

La convention décrit les rôles de chaque partenaire, qui se répartissent globalement ainsi :

- le Département, initiateur et accompagnateur du réseau associatif « Châteaux-Forts Vivants », est son interlocuteur et son support technique sur les aspects patrimoniaux du projet. Les associations, faisant appel à des bénévoles, ne disposent pas en interne de toutes les compétences professionnelles nécessaires à des interventions sensibles sur monuments historiques protégés. C'est donc l'accompagnement technique et méthodologique de la collectivité qui rend leurs interventions possibles.
- l'association « Châteaux Forts Vivants », présidée par Annette David, est un réseau associatif de onze associations actives sur des chantiers de bénévoles, qui a été créé en 2011. L'association s'occupe notamment de toutes les questions organisationnelles d'accueil du public sur les sites associatifs (inscription, assurance, gestion de calendriers etc...).
- les 6 associations volontaires pour ce partenariat sont toutes membres de l'association « Châteaux-Forts Vivants ». Après une saison « test » réalisée en 2012 avec succès, trois associations (châteaux de Schoeneck, Salm et Kagenfels) proposeront d'accueillir des bénévoles sur deux jours consécutifs (avec hébergement proposé par l'ADT), et trois autres associations accueilleront les bénévoles sur des journées uniques (Ramstein, Freudeneck et Grand-Geroldseck).

L'ADT du Bas-Rhin est également partenaire des associations dans ce projet. Grâce à ses réseaux professionnels (dont sa centrale de réservation « Bas-Rhin Réservation »), l'ADT propose des formules d'hébergement aux touristes ou aux bénévoles alsaciens qui s'inscriront aux ateliers de plusieurs jours sur les trois chantiers castraux bas-rhinois volontaires.

Dans le prolongement du réseau départemental des « Veilleurs de châteaux forts » initié en 2002, le projet « bâtisseurs de châteaux forts » proposé ici vient donc renouveler, au-delà des frontières régionales, l'image de « vieilles pierres coûteuses » que le public pouvait parfois avoir du patrimoine, donnant plus encore à cette thématique des châteaux forts une image pédagogique, dynamique, écologique et citoyenne.

La commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire et émis un avis favorable pour cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35453	204-204142-3120	174 153,48 €	79 946,22 €	34 725,58 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation des édifices classés parmi les Monuments Historiques, d'attribuer une subvention de 34 725,58 € à la commune d'Andlau pour des travaux de sécurisation au château de Spesbourg, conformément au tableau annexé et aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Elle approuve par ailleurs la convention cadre à intervenir entre le Département, le réseau d'associations "châteaux forts vivants" et six de ses associations membres (Schoeneck, Salm, Kagenfels, Ramstein, Freudeneck et Grand-Geroldseck), et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL